

Conférence Internationale

« Les défis de l'alternance démocratique en Afrique »

Cotonou (Bénin), 23 au 25 février 2009

Thème :

« Société civile et alternance démocratique en Afrique »

Par M. Alioune TINE, Président de la RADDHO

Sommaire

Sommaire	- 2 -
Introduction	- 3 -
I. La société civile : un concept polysémique qui englobe diverses réalités.....	- 5 -
II. Interaction entre société CIVILE, état et partis politiques : porosité des frontières.....	- 6 -
III. Situation de transition, situation d’alternance, situation de conflit	- 7 -
IV. Le rôle de la société civile africaine dans le renforcement de l’Etat de droit, de la démocratie et des droits humains	- 9 -
4.1 La RADDHO et son rôle dans l’alternance démocratique et la transparence des élections -	11
4.2 Le rôle de la société civile pour la réalisation de l’alternance au Sénégal	- 13 -
Conclusion et recommandations	- 15 -

Introduction

Crise de la démocratie, crise de la représentation et crise de leadership

Les crises des démocraties africaines qui cumulent en même temps une crise de la représentation (crise des élections) et du leadership politique, n'épargnant même plus l'Afrique du Sud de Nelson Mandela, justifient amplement la tenue d'une conférence sur les défis de l'alternance démocratique en Afrique, dix neuf (19) ans après la tenue des conférences nationales.

Aujourd'hui dans la plupart des pays africains on constate :

- La manifestation de tendances lourdes portant sur le retour des régimes autoritaires avec l'instrumentalisation politique du droit, notamment de la Constitution avec comme objectifs de faire sauter les verrous de la limitation et la durée du mandat présidentiel (avec comme non-dit le retour à la présidence à vie) ;
- La remise en question des résultats des élections par des présidents sortants qui usent de manœuvres, de violences, de menaces pour inverser les résultats afin de confisquer le pouvoir. La solution pour le gagnant c'est de lui offrir le poste de Premier Ministre comme lot de consolation. Ce qui ôte toute signification au sens même du terme de compétition électorale : le Kenya et le Zimbabwe.
- En Afrique de l'Ouest à l'exception du Ghana, du Cap Vert et du Niger toutes les élections qui se sont déroulées depuis 2002 ont fait l'objet de contestations suscitant des crises et des tensions politiques très violentes comme au Nigéria ou des conflits armés comme en Côte d'Ivoire en 2002.
- Le retour des coups d'Etat militaires et la remise en question de l'ordre institutionnel comme en Mauritanie et en Guinée Conakry et de nouvelles formes de coups d'Etat comme celui de la Guinée Bissau avec l'assassinat du Président et du Chef d'Etat Major des armées.
- Le développement d'un hyper-présidentialisme qui glisse progressivement vers une monarchisation du pouvoir, l'émergence de pouvoirs absolus qui contrôlent et assujettissent tous les autres pouvoirs (notamment le Parlement et la Justice) et pire la construction d'un mécanisme de transmission biologique du pouvoir, la mise en place de véritables dynasties. Bref, la volonté politique de mettre un terme à l'alternance acquise après des résistances et des luttes d'une rare âpreté.

Ces crises se manifestent sous diverses formes, mais des tentatives de solution ont été apportées dès les années 90.

Conflits, tensions politiques, résistance au changement

Il faut reconnaître aussi que les transitions des années 90 n'ont guère été faciles et sont loin d'avoir été des succès partout. La sortie des autoritarismes, des dictatures militaires ou civiles, dures ou molles n'a pas été sans difficultés.

Beaucoup de pays africains ont connu des transitions difficiles ou ratées du fait de:

- la résistance farouche et souvent armée au changement démocratique ;
- l'impréparation des élites à l'exercice du pouvoir y compris dans les pays qui ont connu des alternances apaisées et démocratiques ;

- la profondeur des crises multiformes : crise économique, politique, sociale, crise de la gouvernance et du développement, qui ont abouti à la défaillance des Etats, l’informalisation de l’Administration dont la conséquence est souvent le développement du crime organisé, notamment l’emprise des cartels de la drogue dans tous les aspects de la vie économique et sociale du pays (Guinée Conakry, Guinée Bissau) ou l’installation de Al Qaida (Somalie, Mauritanie);

Ces effets ont été reçus de façon inégale sur le continent et dans la sous-région où les années 90 -2000 ont été caractérisées par des conflits violents, des crises et tensions politiques aigues voire chaotiques (Liberia, Sierra Leone, Casamance, Niger, Mali, Côte d’Ivoire, Nigeria, Togo, Burkina, Gambie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, République Démocratique du Congo (ex Zaïre), Rwanda, Burundi, Congo, etc.).

Elaboration des normes relatives à la prévention des conflits et à la gouvernance démocratique

Les années 90 -2000 ont également connu la production d’une inflation de normes sur les droits de l’homme, la prévention, la médiation, la gestion, et la résolution des conflits, sur la gouvernance et les élections, etc.

Pour beaucoup de pays dans la sous-région, les élections et les perspectives d’une alternance démocratique sont considérées comme des risques d’instabilité et des menaces pour la paix et la sécurité du fait de la résistance de certains régimes au changement démocratique (Côte d’Ivoire en 2002, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Togo, Nigeria, Liberia, Sierra Leone, Burkina Faso, Gambie). Peu de pays de la CEDEAO ont tiré leur épingle du jeu (Cap -vert, Ghana, Bénin, Mali, Niger et Sénégal).

Ce contexte historique des années 90 – 2000 a permis de produire plusieurs normes et mécanismes pour renforcer la paix, la sécurité, la stabilité des pays de la sous région, sans être exhaustif on peut citer :

- Le protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits en 1999 ;
- Dans le combat contre l’impunité et à la suite des violations massives des droits humains au Liberia et en Sierra Leone, l’Etat Sierra Léonais a demandé l’établissement d’un tribunal pénal en 2000 que l’ONU a installé en 2002 ;
- Le Protocole additionnel sur la gouvernance et la démocratie adoptée en 2000 ;

Le préambule du protocole intègre toutes les décisions et résolutions sous régionales et internationales conçues comme les voies démocratiques les plus appropriées pour sortir des autotarismes, des régimes d’exception et des coups d’Etat militaires :

- La Résolution de l’OUA face aux changements anticonstitutionnels en 1999 ;
- La Déclaration de Bamako de la Francophonie en 2000 ;
- La Déclaration de Cotonou en 2000 (notamment la IVe conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies) ;

A ces textes intégrés au Préambule on peut ajouter les dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, le Pacte relatif aux droits civils et politiques et la Charte Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples auxquels sont parties tous les pays de l’Afrique de l’Ouest, la Charte Africaine sur la Démocratie, la Gouvernance et les élections (2006) ;

Par conséquent dans le contexte politique et historique de son adoption le protocole sur la gouvernance et la démocratie correspond à une véritable révolution culturelle dans la gouvernance politique des pays de la sous région. Ce sentiment est renforcé par le contenu de certaines dispositions du protocole concernant les principes de convergence constitutionnelle et la section II relative aux élections qui garantisse le fondement d'un Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'homme.

I. La société civile : un concept polysémique qui englobe diverses réalités

La définition du concept de **société civile** varie selon les idéologies, les visions du monde, les courants de pensée, l'Etat de la société, les traditions, etc.

Historiquement, ce concept est apparu pour la première fois avec Aristote dans *Le Stagirite* : C'est la communauté souveraine entre toutes et qui inclut toutes les autres plus précisément « *comunitas civilis* » ou société civile.

La conception moderne et contemporaine de la société civile, nous vient de Hegel dans la *Philosophie du droit* parue en 1821 où il établit la différenciation entre la famille, la société civile et l'Etat : le fondement de la société civile est constitué « des personnes privées qui ont pour but leur intérêt propre ». C'est avec Hegel qu'on observe pour la première fois la séparation entre société civile et Etat, nature et culture et d'autres comme André Lajoie (Gouvernance et société civile, DH Hayne, 1999).

« Le premier prend le relais des naturalistes et voit la société civile comme naturellement orientée par les règles qui émergent de la sphère économique telle que conçue par Hume et plus tard par Ricardo et Smith et que le capitalisme naissant désignera comme à l'abri de l'action étatique, limité à ce qui est strictement politique (...) dans ce contexte, l'expression ne connote donc pas seulement le terrain social résiduaire de celui qui occupe de fait l'Etat, mais une opposition beaucoup plus fondamentale et normative qui fonde son caractère idéologique : « la société civile serait de par la nature même des choses, le territoire clos que ne doit pas franchir l'Etat. Dans cette polarisation classique, c'est la société civile qui a la primauté sur l'Etat qui lui est asservi ».

C'est là une conception libérale de la société qui résume bien des slogans des années 80 dont *le moins d'Etat*, et le développement d'une mystique du marché sensé constituer le Grand régulateur face au dépérissement de l'Etat providence (qui revient d'ailleurs au galop avec les crises multiformes qui affectent le capitalisme financier et spéculatif).

Le paradigme néolibéral définit la société civile comme l'acteur où l'élément sans lequel, il n'y a pas de démocratie et de pluralisme, comme la sphère située entre le pouvoir politique et l'économie.

Pour la London School of Economics:

“La société civile fait référence à l'ensemble des institutions, organisations et mode de pensée, situés entre l'Etat, le monde des affaires et la famille. Spécifiquement, elle inclut les organisations caritatives, volontaires de toutes sortes, les institutions

philanthropiques sociales ou politiques, les autres formes de participation et d'engagements sociaux et toutes les valeurs et particularités culturelles associés à celles-ci. »

Le courant marxiste procède également à la même opposition société civile/société politique-Etat. C'est fondamentalement Antonio Gramsci (emprisonné par Mussolini de **1926 à 1937**) qui définit de façon profonde et originale dans *Les Cahiers de prison* le concept de société civile en la rattachant à ce que Louis Althusser appelle les appareils idéologiques d'Etat qui transmettent et reproduisent l'idéologie dominante, au rôle des intellectuels organiques militants qui doivent exercer leur hégémonie dans la diffusion des normes et valeurs de nature à établir un rapport de force en leur faveur.

Mais également l'aménagement d'un espace éthico-politique au sein de la société, espace où se développe par excellence la Société civile.

La plupart des luttes menées par les dissidents des pays de l'Est, de même que les événements qui ont marqué les années 68 et 70 ont largement été influencées par les théories de Gramsci et de ses continuateurs comme Jean Paul Sartre, Althusser, Bourdieu, Alain Badiou, etc. Aujourd'hui à l'instar des initiateurs de la Charte des 77, les dissidents Chinois viennent eux aussi de créer la Charte 08 en 2008 à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'homme pour exiger le respect des libertés fondamentales en Chine. Deux initiateurs de la Charte sont en ce moment en prison : il s'agit de Lu Xiaobo et Zhang Zua.

II. Interaction entre société CIVILE, état et partis politiques : porosité des frontières

Le continent porte toutes les ambiguïtés liées à l'existence des réalités et des polysémies qui marquent le sens de la société civile mais aussi de la pluralité des contextes historiques politiques et socio-économiques qui permettent de classer les sociétés civiles africaines. On distingue plusieurs cas de figure liés au stade de développement, à la nature du pouvoir, au statut réservé au respect de l'Etat de droit, des droits humains et libertés fondamentales.

Dans beaucoup de pays d'Afrique du Nord, notamment les pays de dictature où le multipartisme est de pure façade, la société civile n'est que l'appendice du parti unique, elle reçoit ses subsides de l'Etat et sa fonction est de défendre le parti au pouvoir, le Président et le pays partout où ils sont attaqués par des organisations internationales ou africaines de droits humains. Ces organisations sont ironiquement désignées du concept d'organisations véritablement gouvernementales (OVG ou GONGO). Nous trouvons ces organisations en Mauritanie sous le règne de Taya, en Tunisie, etc. Elles sont promptes à occuper les espaces et les tribunes des institutions africaines ou onusiennes. Comme l'ECOSOC à l'UA ou au Nations Unies. Certaines organisations africaines de droits de l'homme sont créées par des Etats ou des organisations intergouvernementales à l'instar de la CEDEAO avec le FOSCAO, créé sous la pression des Bailleurs de fonds. Le premier responsable du FOSCAO était salarié de l'institution et avait son bureau dans les locaux de la CEDEAO.

Il est d'ailleurs intéressant de revenir sur les péripéties de l'élection de la Première Présidente de l'ECOSSOC à l'Union Africaine qui a été purement et simplement désignée par le Président de l'UA, M. Obassanjo et le Président de la Commission, M. Alpha Oumar Konaré,

alors qu'elle était Ministre en exercice de son pays : il s'agit d'une grande Dame, Mme Wangari Matai, Prix Nobel de Paix mais elle n'était pas de la société civile à l'époque, étant Ministre de l'Environnement du Kenya.

Nous avons également des ONG qui sont créées ou suscitées par des partis d'opposition qui les contrôlent, qui contrôlent leur direction et orientent leurs positions. Les membres de la direction sont dans la direction du parti qui dans certains cas d'ailleurs peut être un parti clandestin.

Le seul problème, c'est l'absence de transparence dans la relation entre l'Etat, les partis politiques et les organisations de la société civile en Afrique

Car ce phénomène n'est pas propre à l'Afrique. En Allemagne, nous avons des fondations politiques qui sont des ONG financées par l'Etat et affiliées aux partis politiques allemands, aux Etats Unis, nous avons également des ONG politiques très dynamiques affiliées aux grands partis politiques américains et qui sont financées par l'Etat Fédéral.

Dans les pays nordiques, plusieurs grandes ONG d'obédience religieuse souvent, sont financées par l'Etat.

La fonction des ONG est de relayer, d'amplifier, de mettre en œuvre des projets, des initiatives, des agendas, au plan national ou international, de l'Etat ou du parti dans le domaine de la démocratie et des droits de l'Homme, dans le domaine de la Gouvernance et du développement. Les ONG constituent souvent pour ces pays les leviers diplomatiques qu'on actionne ou agite, là où les Etats ont de réels handicaps pour le faire.

De façon plus subtile, les Etats occidentaux soutiennent leurs ONG qui tiennent à leur indépendance en accordant des facilités fiscales à leurs donateurs.

La société civile apparaît pour certains comme un espace d'interaction sociale non régulé par l'Etat, celui-ci étant compris comme un ensemble d'appareils qui exercent le pouvoir coercitif légal dans un système social organisé (Claudio Albutani).

Bref, le concept de société civile est polysémique du fait de la pluralité des approches, politique, économique, sociologique, international et du fait de la différence des centres d'intérêts portant sur les acteurs sociologiques et idéologiques et leur soutien face à l'Etat et aux partis politiques.

En Afrique, pour être clair, la société civile pour être efficace, crédible et légitime doit se démarquer de l'Etat pour ne pas être assimilée aux GONGO, c'est-à-dire les ONG fortement influencées par le Gouvernement et les partis politiques.

Elles doivent également se démarquer des partis politiques, elles doivent être non partisans. Elles doivent avoir des activités non lucratives. Car de plus en plus, les hommes d'affaires sont considérés comme membres de la société civile. Il y a ici l'influence des Européens qui adoptent de plus en plus le concept d'acteurs non étatiques qui inclut le patronat.

III. Situation de transition, situation d'alternance, situation de conflit

Les organisations de la société civile africaine les plus dynamiques se réunissent périodiquement à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples qui compte plus de 400 organisations ayant statut consultatif. Le Forum des ONG et les sessions de la Commission Africaine ont constitué de véritables institutions d'apprentissage pour les organisations de la société civile africaine. Du fait du contact avec les organisations internationales, des experts des Etats mais aussi du débat élevé au sein de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples. Apprentissage des procédures, comment adresser une communication à la Commission Africaine quand on a épuisé les voies de recours internes, apprentissage des normes régionales et internationales relatives aux droits humains, apprentissage également de l'indépendance vis-à-vis des Etats et des partis politiques. Sans compter l'information concernant l'actualité sur les droits humains au plan international.

Quant à l'ECOSSOC, à l'Union Africaine, la demande pour faire un espace aux ONG est particulièrement marquée par la prudence et la crainte d'admettre des organisations africaines trop indépendantes et qui échappent contrôle des Etats. C'est qu'une clause du règlement fait obligation aux ONG qui postulent pour acquérir le statut consultatif de disposer au moins de la moitié de leurs ressources financières provenant de fonds propres. C'est ainsi qu'une organisation comme la RADDHO qui a le statut consultatif à l'ECOSOC des Nations Unies et à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples s'est vu refuser le statut consultatif à l'ECOSSOC de l'Union Africaine. Ce qui constitue une exclusion et même une discrimination fondée sur la richesse.

Dans la situation de transition démocratique, de possibilité d'alternance où les menaces de conflits, de tensions, de crises et d'instabilité politiques sont réelles ou tout simplement dans la situation post conflit avec les programmes de consolidation de la paix, la société civile est souvent appelée à jouer un rôle régulateur selon les transitologues.

Les organisations africaines jouent un rôle fondamental pendant les crises, les tensions et les conflits politiques qui bloquent le fonctionnement normal de la société, de l'Etat ou des Institutions démocratiques notamment au moment de négocier les difficiles transitions démocratiques.

En l'absence de toute confiance vis-à-vis de l'Etat, de l'Administration et des partis politiques, le recours à la société civile est souvent la seule issue pour les politiques et les institutions intergouvernementales.

C'est ainsi que dans la plupart des pays en transition, les conférences nationales ont été présidées par des autorités religieuses, de fortes personnalités politiques et militaires retraitées qui sont revenues à la vie civile. Mais on constate également le recours à la société civile pour présider ou animer les organes de transition, l'Assemblée de transition, la commission électorale nationale indépendante ou autonome, le Haut Conseil de la presse ou de l'audiovisuel, la médiature ou le vérificateur de l'Etat.

Dans les situations de conflits armés, la société civile africaine a joué un grand rôle dans l'alerte, la prévention, la médiation et la gestion des conflits armés en Afrique. Beaucoup d'ONG africaines ont vu le jour dans les années 2000, comme le WANEP, le Club Union Africaine, les organisations de femmes de la Mano River, la RADDHO pour travailler à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix, pour combattre la circulation des armes

comme le MALAO, les mines antipersonnel, l'impunité et la mise en place de la Cour Pénale Internationale, le jugement de Hissène Habré, de Charles Taylor, de Oumar El Béchir, etc.

Les organisations de la société civile ont gagné en légitimité, en reconnaissance par les populations bénéficiaires de leurs actions, notamment le travail de WANEP dans les pays de la Mano River, des organisations ivoiriennes qui ont connu une évolution fulgurante après 2002. Il faut dire qu'en Côte d'Ivoire, à l'exception de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, proche des milieux d'opposition des années 90, il y avait peu d'ONG. Avec le conflit, la situation s'est inversée.

Nous notons le même phénomène en Guinée Conakry, en Guinée Bissau, au Niger, en Casamance (Sénégal), au Burkina Faso.

En Centrafrique, avec la crise, on a vu le mécanisme de régulation des élections dirigé par un chef religieux et l'Assemblée nationale de transition par le Président de la Ligue centrafricaine des Droits de l'Homme après le coup d'Etat du Général Bozizé.

En matière de gouvernance, on a noté dans les années 2000 la poussée des organisations qui combattent la corruption. La création de Transparency International par un ancien fonctionnaire allemand de la Banque Mondiale et sa dissémination dans plusieurs pays africains a été décisive à cet effet. Les sections de Transparency au Cameroun, au Sénégal et au Bénin ont accompli un travail énorme et qui a eu un impact dans les législations nationales et les pratiques de la gestion des fonds publics.

On peut également citer l'émergence des organisations de consommateurs qui ont commencé à avoir de la visibilité dans les années 2000 avec la crise de l'énergie qui affecte beaucoup de pays africains, la crise alimentaire et l'extrême pauvreté régnant dans certains pays où l'on frôle la faillite de l'Etat et des institutions.

Au terme de cette énumération sommaire et non exhaustive du champ de la société civile, nous allons maintenant faire des études de cas plus concrets qui s'appuient sur une activité ayant eu des résultats qui ont permis la consolidation de la culture démocratique, la socialisation des droits de l'Homme et l'identification d'une opinion africaine reconnue au plan international.

IV. Le rôle de la société civile africaine dans le renforcement de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits humains

De la chute du Mur de Berlin aux Conférences nationales en Afrique :

Chaque fois qu'on invoque les conditions de l'émergence, du développement et de la consolidation de la société civile africaine, la référence historique obligée, ce sont les années 90, notamment à la suite de la chute du mur de Berlin en novembre 1989, la contagion des pays de l'Est qui ont commencé la dissidence face au totalitarisme des pays communistes avec des intellectuels comme Adam Michnick en Pologne, Vaclav Havel, en Tchécoslovaquie avec la publication de la Charte des 77 :

« En publiant la Charte des 77, nous ne souhaitons pas créer un mouvement basé sur des adhérents, mais plutôt une communauté ouverte, informelle et libre regroupant des gens de différentes convictions, religions et professions unis par la

volonté d'agir individuellement et collectivement pour faire respecter les droits de l'homme et les droits civiques dans notre pays et dans le monde entier. »

On peut citer un mouvement, plus qu'un syndicat comme « Solidarnosc », Solidarité et la figure emblématique de Lech Valesa en Pologne, le savant Andreï Sakharov et surtout l'auteur de *l'Archipel du Goulag (1973-1974)*, Alexandre Soljenitsyne. Cette classe de la société civile formée souvent avec le soutien et l'expertise d'intellectuels organiques (au sens gramscien) militants, mobilisés pour combattre les dictatures et l'arbitraire en s'appuyant sur des valeurs et principes contenus dans la Déclaration Universelle des Droits de l'homme, trouve leur origine au XVIIIème siècle, siècle des Lumières,(notamment dans **l'Affaire Callas** défendue par Voltaire) qui balise la voie à la Révolution française, **l'Affaire Dreyfus** et le **J'Accuse** d'Emile Zola qui aboutit à la création de la Ligue des Droits de l'Homme en France.

On peut ajouter dans l'énumération des exemples qui viennent du pays d'Alexis de Tocqueville en évoquant les luttes menées par les Noirs aux Etats Unis pour les droits civiques avec Martin Luther King et qui n'ont pas été sans effet sur l'élection de Barack Obama comme Président des Etats Unis.

En Afrique on peut citer tous les intellectuels africains et de la diaspora qui ont balisé la voie aux indépendances africaines comme les théoriciens de la négritude, les militants de la FEANF avec des intellectuels comme Césaire, Senghor, Damas, Cheikh Anta Diop et toutes les personnalités africaines regroupées autour de Présence Africaine.

En Afrique où régnaient sans partage les partis uniques et les dictatures militaires, c'est la fin des années 70 (année de dégel par excellence entre l'Est et l'Ouest) avec le massacre de Berengo en Centrafrique sous le règne de l'empereur Bokassa et les crimes et pitreries de Idi Amin Dada, que l'OUA a commencé sérieusement à travailler à l'existence d'une Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adoptée en juin 1981 à Banjul et à la mise en place de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des Peuples en 1991.

Il faut noter la concomitance de l'émergence et du développement de la société civile en Afrique (notamment des ONG de Droits de l'Homme) qui coïncide avec la crise et la remise en question souvent violente des dictatures et des régimes totalitaires mais surtout l'avènement des transitions démocratiques, la mise en place des organes de transition et de régulation des institutions animées par des personnes issues de la société civile. Défiance vis-à-vis des administrations partisans résultant de la subordination de toutes les institutions au parti au pouvoir.

Il faut bien admettre que les sociétés civiles, au sens moderne et au plan international, ont connu, elles aussi, un développement fulgurant pendant les années 90. D'où le fait d'identifier avant tout un phénomène à la fois contemporain et mondial comme le souligne Madame Constanza Tabbush qui fait un point de la littérature concernant la société civile :

« Les années 90 ont vu l'établissement de liens sans précédent entre la société civile mondiale et les conférences internationales. Celles-ci prenant une place importante dans la gouvernance mondiale, les militants internationaux en sont venus de plus en plus à voir en elles une occasion d'influer sur l'agenda politique mondial ».

Il n'est donc pas sans intérêt de définir le terme polysémique de société civile, d'examiner ses différents sens, son évolution, ses acteurs, leurs centres d'intérêt, leur mission, leur vision, leurs actions, leurs influences, leurs forces, mais aussi leurs faiblesses.

4.1 La RADDHO et son rôle dans l'alternance démocratique et la transparence des élections

L'exception sénégalaise : la non discontinuité institutionnelle

Pour saisir et bien apprécier l'impact des initiatives de la société civile, des partis et de la presse pour l'avènement de l'alternance en 2000, il ne serait pas sans intérêt de donner un bref aperçu chronologique de l'évolution du système démocratique sénégalais marqué du saut de la non discontinuité institutionnelle et considéré comme une exception sénégalaise dans la sous région.

Le Sénégal a connu une des traditions politiques des plus riches et des plus exceptionnelles du continent dans la période coloniale et post coloniale, et c'est ainsi qu'il a fonctionné comme modèle et référence en Afrique et dans la sous région.

Le Sénégal vote depuis **1848** l'année où fut élu son premier représentant au Palais Bourbon, le métisse Barthélemy Durand VALENTIN. C'était dans le cadre de l'existence des quatre communes de plein exercice (Dakar, Gorée, Rufisque et Saint Louis) dont les populations étaient les seules à jouir de la nationalité française et les seules à pouvoir exercer leur devoir citoyen en participant en tous les scrutins.

Il faut attendre le **10 mai 1914** avec l'élection de Blaise DIAGNE pour voir le premier représentant noir au Palais Bourbon. Cette élection est considérée comme la première alternance politique de la période coloniale pour avoir mis fin au règne des Blancs et des Mulâtres depuis **1848**.

Les premières élections qui ont permis la participation de tous les citoyens sénégalais et ont contribué à recomposer totalement le visage politique du Sénégal sont intervenues en **1948** à la suite de l'extension de la nationalité française à toutes les populations des colonies françaises d'Afrique, suite à l'application de la Loi de Lamine GUEYE de **1946**.

Entre 1946 et 1960, le Sénégal a connu dix (10) élections, dont celles des Assemblées Territoriale de **1957**, du Référendum de **1958**, de l'Assemblée Législative de **1959** et du premier Président de la République élu par les grands électeurs, le **05 septembre 1960**.

De **1960 à 2007**, le Sénégal a totalisé douze (**12**) élections dont huit (**08**) présidentielles au suffrage universel, depuis **1963**.

A l'exception de la période allant de **1966 à 1974**, le Sénégal n'a jamais connu officiellement de parti unique (car les partis clandestins ont toujours existé pendant cette période). Le Sénégal s'est engagé dans la transition démocratique bien avant la chute du mur de Berlin en novembre **1989**, a patiemment et consciencieusement construit son image internationale sur le caractère exceptionnel de son modèle démocratique en Afrique.

Cette impression a été renforcée par le caractère remarquable de l'alternance de l'année **2000** où pour la première fois dans l'histoire du pays depuis l'existence des élections pluralistes

post coloniales à partir de **1978**, un candidat battu, Abdou DIOUF, Président en exercice, reconnaît sa défaite, félicite son adversaire, après un processus électoral certes tumultueux, relativement violent, mais qui a connu un dénouement euphorique salué par toute la communauté internationale.

Au regard de cette expérience politique et de cette tradition électorale riche et exceptionnelle en Afrique, qu'est ce qui explique aujourd'hui, l'impression de malaise, voire de blocage ou d'impasse du système démocratique sénégalais?

Répondre à cette question de façon large, consensuelle et sereine est la véritable clé de l'accès de ce pays à la **post modernité démocratique**.

La faiblesse de la sécurité des verrous constitutionnels

On a commencé à cultiver le consensus en matière électorale, à la suite de l'adoption du code électoral consensuel de **1992** par les acteurs politiques, avec la création de l'ONEL en **1997**, on a eu les élections législatives de **1998**, les plus crédibles et les plus fiables depuis **1978**. A l'exception du dénouement heureux et euphorique de l'alternance, peu d'études et d'analyses ont été faites sur l'évaluation du processus, sur les problèmes posés, sur ce qui n'a pas fait consensus, sur les formes de pressions exercées pour y aboutir. Les élections de **1998**, on servi de baliser à l'alternance de **2000** de fortes pressions politiques.

Certains verrous constitutionnels avaient pourtant sauté avant la présidentielle de **2000**, et certaines décisions avaient été prises de façon unilatérale. Comme tout au long du processus électoral de **2007**. La seule différence et elle n'est pas mince c'est que dans le premier cas on a assistée au changement de régime et pas dans le second. Force est de reconnaître des éléments permanents et récurrents de revendication en matière électorale :

- le quart bloquant (supprimé en **1999**, rétabli en **2001**, supprimé de nouveau en **2007**);
- la limitation du mandat présidentielle à deux (supprimé en **1999** et rétabli en **2001**);
- les cartes d'électeurs (cartes israéliennes/ cartes numérisées et le problème de leur distribution);
- le fichier électoral ;
- l'ONEL (cf. démission du général Abdoulaye DIENG) et la CENA (contestation du président par l'opposition) ;
- la nomination d'un ministre de l'intérieur non partisan (Général Lamine CISSE ;
- l'utilisation des moyens de l'Etat pendant la campagne électorale ;
- la sensible question du plafonnement des budgets de campagne ;
- la régulation des médias publics, notamment de la télévision
- l'acceptation des résultats par les vainqueurs ;
- la mauvaise foi politique.

A cela il faut ajouter pour **2007** la question du couplage et découplage des élections présidentielle et législatives liés au respect du calendrier électoral et le taux de la caution pour l'éligibilité.

Si bien que l'accumulation de déficits consensuels, des malentendus mais aussi du jeu de dupes politiciens ont créé une situation post électorale tendue, complexe, confuse qui a abouti au boycott des élections législatives par les quinze partis de l'opposition, dont certains constituent depuis **1948** le noyau dur des organisations politiques qui ont contribué à la

construction des acquis démocratiques. Nous assistons à la forme de pression la plus radicale pour trouver des solutions à l'affaiblissement rémanent des verrous constitutionnel.

Malgré les efforts consistant à la concertation sur le code électoral, le texte de la CENA, l'audit du fichier, le moins qu'on puisse dire, c'est que la confiance ne règne plus entre l'opposition et le pouvoir au Sénégal si on ne fait pas du sur place, on tourne en rond ou pire on régresse, là où d'autres avancent. La sauvegarde du caractère irréversible des acquis démocratiques appelle à plus de responsabilité, de vigilance et de mobilisation. Dans tous les cas, la pause et le dialogue politique sont des impératifs catégoriques pour asseoir une démocratie apaisée, fondée sur la concertation, la tolérance, le respect de l'autre comme condition sine qua non pour le règne de la stabilité et de la paix civile.

4.2 Le rôle de la société civile pour la réalisation de l'alternance au Sénégal

Bref, ce rappel permet certainement de comprendre les conditions historiques, politiques et culturelles qui expliquent, en partie, l'avènement de l'alternance au Sénégal en 2000. En ce qui concerne les ONG, les objectifs étaient clairs :

- asseoir une bonne stratégie de l'observation du processus, basé sur une bonne connaissance des textes, des règles, des normes électorales au plan national, régional et international.
- bâtir une coalition d'organisations solides partageant la même vision de l'observation des élections : une coalition de onze (11) ONG coordonnées par la RADDHO ont assuré l'observation du processus électoral avec une bonne distribution des tâches. C'est ainsi qu'une bonne campagne de sensibilisation pour l'inscription sur les listes et le retrait des cartes avec comme slogan « ma carte d'électeur est ma force » a permis d'augmenter le nombre d'électeurs à un (1) million à la Présidentielle de 2000 ;
- bâtir une bonne stratégie de maillage du territoire national ;
- assurer la surveillance de tout le processus électoral dans tous ces aspects, monitoring de l'inscription sur les listes, audits du fichier électoral, monitoring de la campagne électorale, du scrutin et de la situation post électorale ;
- élaborer une bonne stratégie de communication notamment par une bonne alliance entre la coalition des ONG et les media destinée à alerter en cas de menace, à calmer le jeu en cas de tension ;
- prévenir et dénoncer les tentatives de changer les règles du jeu avant pendant ou après le processus.

En 2000, c'est une action concertée des organisations de la société civile en collaboration avec les médias, notamment les radios libres, qui ont beaucoup contribué à l'alternance démocratique pacifique :

- Tous les résultats publiés par Sud FM, dans le cadre d'un partenariat (RADDHO, OIF, Université de Laval) ont été donnés par les observateurs de la RADDHO (au nombre 1200 répandus sur toute l'étendue du territoire national). Le Président Abdou Diouf lui-même s'est adressé à Sud FM pour demander confirmation des résultats de l'élection.
- La société civile doit également préparer les acteurs politiques à accepter les résultats.
- La RADDHO, le Forum Civil, l'ONDH et le CONGAD ont saisi les candidats, leur ont proposé un code de bonne conduite incluant l'acceptation des résultats. Le

candidat sortant Abdou Diouf consulté, a immédiatement donné son accord tandis que le candidat de l'opposition Me Abdoulaye WADE, réticent au départ, a quand même signé l'accord à la veille du scrutin du deuxième tour.

- C'est que l'alternance correspondait à une très forte aspiration et que la pression était très forte.
- Tout au long du processus, collaboration avec les organes de régulation notamment :
 - o le Ministère de l'Intérieur et Direction Générale des Elections (DGE) qui assurent l'organisation des élections, gèrent le fichier, établissent les listes, impriment les cartes, transportent et assurent la sécurité du matériel électoral. L'administration qui fait l'objet d'une suspicion systématique de l'opposition, a souvent besoin de la légitimité de la société civile comme témoin de sa bonne foi. Sur ce point, il faut souligner une bonne collaboration de la RADDHO et du Général Lamine Cisse, Ministre de l'Intérieur de l'époque.
 - o l'ONEL et le Haut Conseil de l'Audiovisuel : concernant l'ONEL, il a été tout de suite contesté par certains partis d'opposition qui ont dénoncé la nomination de son premier Président, en l'occurrence le Général Abdoulaye DIENG d'avoir été l'initiateur d'un comité de soutien au Président sortant Abdou DIOUF. La RADDHO a organisé une conférence de presse dénonçant le conflit d'intérêt et appelant à son remplacement. A la suite de quoi il a présenté sa démission et le Général Mamadou NIANG l'a remplacé à la tête de l'ONEL.

Enfin, c'est l'évaluation de la vision d'ensemble qui permet d'asseoir l'autorité et la légitimité de la société civile dans l'observation du processus électoral. C'est une pression permanente sur l'ensemble des acteurs et la saisine de l'opinion nationale et internationale qui permettent à la société civile de jouer correctement son rôle en période électorale. Car il faut poser l'hypothèse qu'à chaque élection présidentielle ou législative, l'alternance est possible et c'est à la société civile de travailler en conséquence.

En 2007, la même démarche a été utilisée, mais dès 2004 avec le changement de comportement du Président WADE, le départ de Idrissa SECK, son emprisonnement, le durcissement du régime a commencé à être palpable : la guerre verbale, la surenchère politique, les manipulations et arrestations d'opposant ont commencé.

Enfin la RADDHO a élaboré en 2005 un **Pacte républicain** dont l'adoption a réuni pratiquement toute la société politique, la société civile, les leaders religieux musulmans catholiques et protestants.

Au finish, ni le pouvoir, ni l'opposition ne voulait se sentir lié par un pacte. Il s'agissait simplement de rediscuter le contrat social, d'être d'accord sur les règles du jeu et de les accepter.

L'opposition a refusé les résultats de la présidentielle, a demandé au Président de la recevoir pour faire l'audit de l'élection, celui-ci a refusé et en juin l'opposition a boycotté les élections législatives.

Le résultat de cette expérience est totalement néfaste pour la démocratie sénégalaise qui n'a jamais connu une telle situation depuis le début de l'Organisation d'élections multipartisanes en 1978. Car nous avons assisté à un durcissement du pouvoir d'Etat, un affaiblissement de

l'opposition, un affaiblissement de la société civile et une tension politique, sociale et économique grandissante avec les élections locales en cours. Tout cela accentué par le projet de succession monarchique du Président Wade, qui préparerait son fils en se débarrassant pratiquement de tous les leaders politiques susceptibles de lui porter ombrages notamment les deux ex N°2 de son parti, Idrissa SECK et Macky SALL, tous deux anciens Premier Ministre.

Conclusion et recommandations

Les Etats et les partis politiques Africains manifestent une absence totale de vision politique concernant les organisations de la société civile. A l'exception de leur instrumentalisation politique ou de leur contrôle, on n'a pas réellement aménagé un espace permettant à une société civile africaine indépendante, dynamique et professionnelle de s'exprimer avec efficacité sur le terrain africain et mondial. L'écrasante majorité des organisations qui présentent un tel profil sur le continent ne reçoivent aucun subside de l'Etat. Pire, leurs leaders sont souvent considérés comme des opposants, marginalisés, réprimés, emprisonnés et parfois même assassinés.

Il est temps pour les Etats africains de se doter de véritables politiques de société civile, ici nous parlons surtout des organisations de droits de l'Homme au sens large, de se doter d'une législation libérale les concernant et de faciliter leur financement par les entreprises œuvrant en Afrique et par des philanthropes qui doivent jouir de facilités fiscales en contrepartie de leur donation. Il faut noter que cette générosité existe bel et bien mais profite souvent aux Premières Dames Africaines qui s'investissent dans l'humanitaire.

S'il faut reconnaître que la CEDEAO et l'Union Africaine ont fait des efforts effectifs pour impliquer la société civile africaine et leur accorder une légitimité dans l'alerte, la prévention, la médiation et la résolution des conflits, de même que la protection des droits humains et l'observation des élections force est de constater que : ni l'Etat, ni le secteur privé ne contribue au financement de la société civile, tout vient de l'extérieur qui peut imposer sa vision, ses schémas et son agenda.

Faute de quoi toutes les organisations de la société civile africaine indépendantes, compétentes et jouissant d'une expertise certaine et qui obtiennent la totalité de leur financement de l'étranger seront tôt ou tard menacée d'extraversion en s'alignant automatiquement sur les positions des bailleurs, une façon plus perverses de perdre son indépendance.

Ce qui caractérise les sociétés civiles africaines notamment les ONG, c'est leur faiblesse structurelle, institutionnelle et financière. ONG qui souffrent également de la faiblesse d'une culture de la gouvernance, démocratique ou économique. Pratiquement aucune institution universitaire africaine ne s'occupe de la formation des militant(e)s ou des professionnel(le)s des ONG. Du fait même de ces faiblesses des ONG africaines, nous assistons de plus en plus à leur dépérissement ou leur transformation en agence de sous-traitance.

Les bailleurs de fonds se font de plus en plus rares ou ont recours aux appels d'offre ou ils mettent en compétition les ONG africaines et les ONG occidentales surtout quand il s'agit de grands projets sous régionaux. On observe également aujourd'hui l'existence de grandes organisations internationales d'origine occidentale qui occupent toute la chaîne de développement : du financement à l'exécution des programmes.

Pour toutes ces raisons, il est absolument urgent d'engager une réflexion à l'échelle continentale et mondiale afin d'éviter une situation où les organisations de la société civile africaine seront considérées comme des espèces en voie de disparition donc il faut décoloniser la société civile ou périr.

- soutien des organisations africaines qui ont choisi l'option du professionnalisme, qui ont le statut à l'ECOSOC, à la Commission Africaine, à l'UA et de la CEDEAO ;
- De plus en plus apparaissent des organisations internationales qui certes apportent un soutien aux organisations africaines mais occupent toute la chaîne de la production, financement, conception et exécution de programme. Elles sont représentées à l'UA. On assiste paradoxalement à un affaiblissement global de la Société Civile africaine

Examiner comment distribuer rationnellement les tâches pour éviter une néo colonisation des ONG africaines.

Travailler à mettre une alliance société civile et organisations démocratiques toute obédience (syndicats, société civile) dans des situations d'exception (Mauritanie, Guinée Conakry, Guinée Bissau), dénoncer les dérives : cas des présidents qui instrumentalisent les constitutions, ceux qui mûrissent des projets monarchiques ou dynastiques.